

La filière viticole biologique

L'actualité au cours de la dernière année a été :

- ➔ La dynamique de développement de la filière
- ➔ L'adoption en février 2012 d'un cadre réglementaire européen pour la vinification des « vins biologiques »

Du vin issu de raisins bio au vin biologique

Depuis 1991, des vins sont élaborés à partir de raisins biologiques en application de la réglementation européenne qui autorise la mention « vin issu de raisins bio ». Des règles spécifiques sont par ailleurs définies pour la vinification dans le cadre de démarches privées.

Depuis le 1^{er} août 2012, l'ensemble du processus d'élaboration, du raisin jusqu'au vin, est encadré par la réglementation européenne, on peut alors parler de « vin bio ».

Les méthodes de production biologique respectent un cahier des charges précis, avec :

- la certification par un organisme agréé par les Pouvoirs publics pour sa compétence, son indépendance et son impartialité,
- des contrôles stricts et systématiques dans les vignes et dans les caves,
- des prélèvements et analyses en tant que de besoin.

Le règlement relatif à la mention « vin biologique » implique :

- l'emploi de raisins exclusivement biologiques,
- l'interdiction de certaines pratiques de vinification,
- une limitation stricte des intrants utilisables,
- une limitation des apports en sulfites autorisés (qui restent dans tous les cas inférieurs aux maximum autorisés en conventionnel).

Il instaure des règles pour respecter le plus possible la véritable nature du produit tout en préservant la diversité et la qualité des vins.



Les mentions officielles sur l'étiquette sont :

- « vin issu de raisins de l'agriculture biologique » et référence à l'organisme certificateur, si seuls les raisins sont certifiés bio (uniquement pour les vins élaborés avant le 1^{er} août 2012).

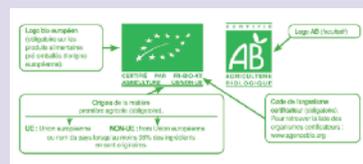
Ces vins peuvent présenter le logo AB sur l'étiquette.



ou

- « vin biologique », si la vinification est également réalisée dans le respect du cahier des charges européen.

On retrouve alors les repères suivants sur l'étiquette :



Des surfaces viticoles bio quasi multipliées par trois en quatre ans

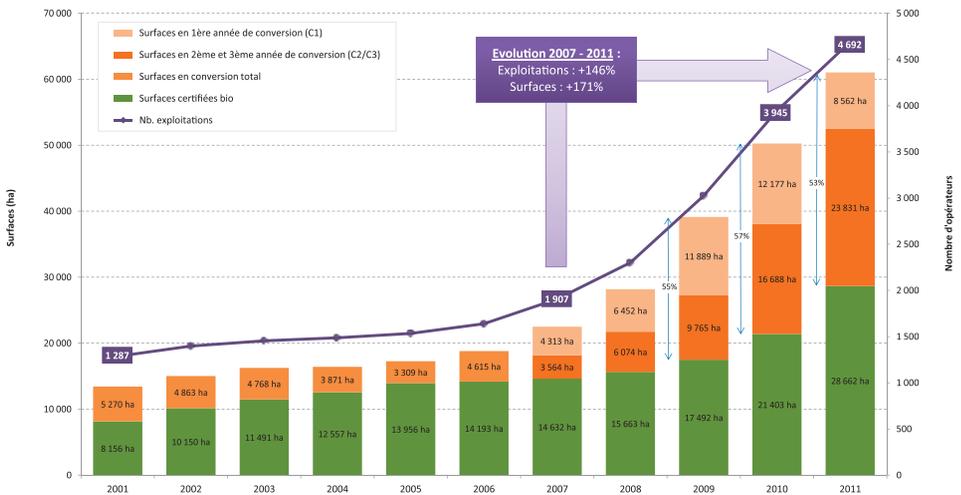
La filière viticole bio est l'une des filières végétales bio les plus dynamiques en France :

- Au cours des quatre dernières années, les surfaces du vignoble bio français ont presque triplé, passant de 22 509 ha en 2007 à **61 055 ha en 2011** (+21% par rapport à 2010). En 2011, les surfaces viticoles étaient réparties au sein de **4 692 exploitations** (+19% par rapport à 2010).
- Les surfaces en conversion représentaient au total **53% des surfaces viticoles** conduites suivant le

mode de production biologique, soit **32 394 ha**. Depuis 2009, les surfaces en conversion sont supérieures aux surfaces certifiées bio (i.e. au terme de la période de conversion de 3 ans).

- Au total, les surfaces certifiées bio et en conversion représentaient fin 2011 **7,4% du vignoble national**.
- Les **raisins de cuve** prédominent avec **99% des surfaces viticoles bio totales**, soit 60 489 ha répartis dans 4 380 exploitations en 2011, contre 566 ha de raisins de table au sein de 530 exploitations.

Evolution du nombre de viticulteurs et des surfaces viticoles bio et en conversion



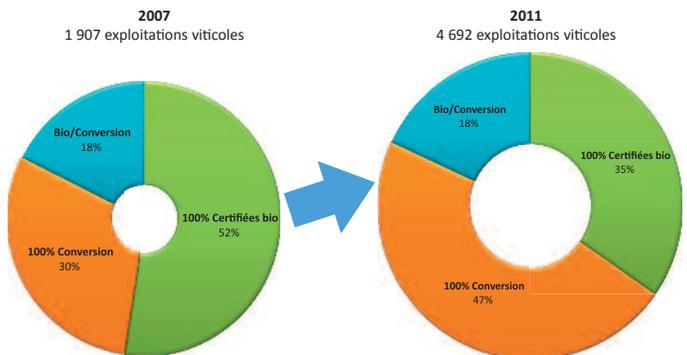
Source : Agence BIO / OC

Près de la moitié des exploitations viticoles était entièrement en conversion

En 2011, **47% des exploitations viticoles en mode de production biologique étaient entièrement en conversion** (12% totalement en 1^{ère} année, 14% en 2nde année et 10% en 3^{ème} année).

Pour mémoire, en 2007, seulement 30% des exploitations viticoles bio étaient entièrement en période de conversion.

Répartition des exploitations viticoles bio en fonction du niveau de conversion de leur vignoble

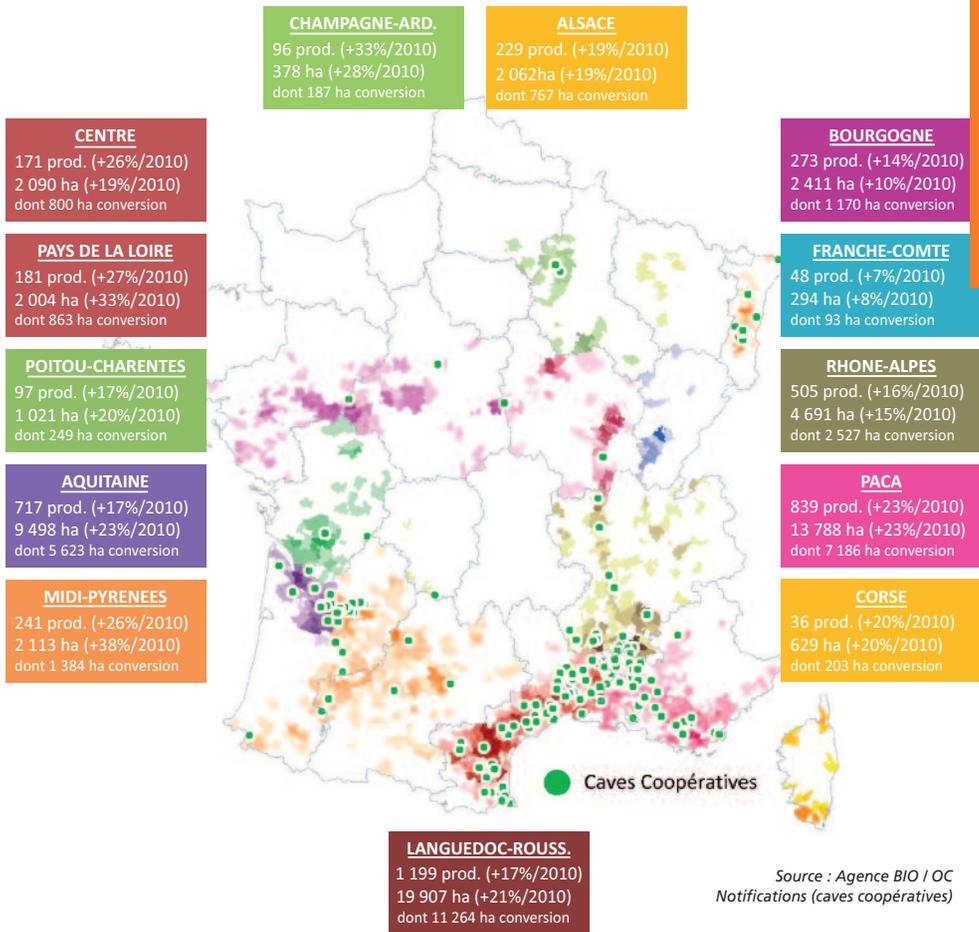


Source : Agence BIO / OC

Plus des 2/3 des surfaces de vigne certifiées bio et en conversion dans 3 régions

Les trois régions viticoles bio principales (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Aquitaine) rassemblaient plus de 70% des surfaces totales conduites en mode de production biologique (pour 59% des producteurs).

Chiffres clés des régions viticoles biologiques françaises et localisation des surfaces et des caves coopératives bio en 2011



Concours Photo Agence BIO 2012 - Fabien CAUSERET

Palmarès des départements viticoles 2011

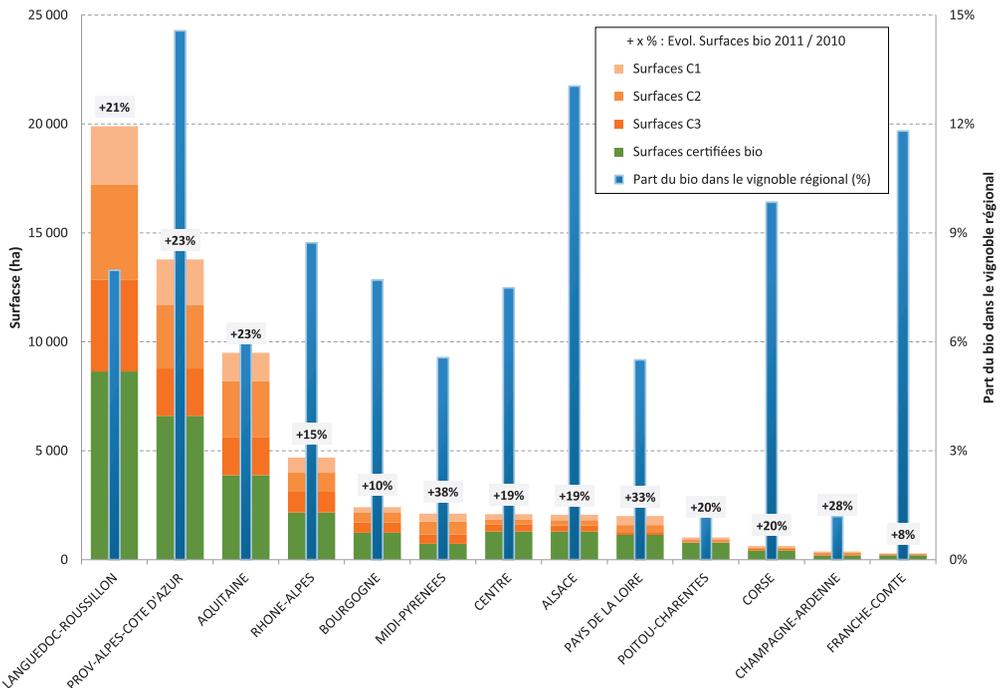
Nb. viticulteurs bio 2011	Surfaces totales conduite en bio 2011	Part du vignoble total ⁽¹⁾ en bio 2011	Part des surfaces en conversion 2011
84 - VAUCLUSE 507	84 - VAUCLUSE 8 356	2A - CORSE-DU-SUD 39,4%	04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVEN 88,0%
33 - GIRONDE 477	33 - GIRONDE 7 274	13 - BOUCHES-DU-RHONE 21,4%	81 - TARN 77,6%
34 - HERAULT 419	30 - GARD 6 709	26 - DROME 16,3%	46 - LOT 76,7%
30 - GARD 378	34 - HERAULT 6 100	84 - VAUCLUSE 15,6%	47 - LOT-ET-GARONNE 68,6%
26 - DROME 236	11 - AUDE 4 149	68 - HAUT-RHIN 14,5%	89 - YONNE 66,0%
11 - AUDE 207	83 - VAR 3 007	04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVEN 14,2%	66 - PYRENEES-ORIENTALES 64,1%
66 - PYRENEES-ORIENTALES 193	66 - PYRENEES-ORIENTALES 2 949	21 - COTE-D'OR 13,2%	73 - SAVOIE 63,6%
83 - VAR 188	26 - DROME 2 937	39 - JURA 12,2%	84 - VAUCLUSE 62,4%
21 - COTE-D'OR 149	13 - BOUCHES-DU-RHONE 2 228	31 - HAUTE-GARONNE 11,2%	33 - GIRONDE 61,1%
68 - HAUT-RHIN 140	49 - MAINE-ET-LOIRE 1 383	30 - GARD 11,1%	32 - GERS 59,8%
Top 10 - Total 2 894	Top 10 - Total 45 091	Top 10 - Moyenne 14,3%	Top 10 - Moyenne 63,2%
FRANCE 4 692	FRANCE 61 055	FRANCE 7,4%	FRANCE 53,1%

Source : Agence BIO / OC ; (1) Agreste 2010

La part du vignoble bio est supérieure à 6% dans 9 régions en 2011 (contre 7 en 2010)

Fin 2011, la part du vignoble bio était supérieure à 10% dans trois régions : en PACA (14,6%), en Alsace (13,0%) et en Franche-Comté (11,8%).

Vignobles bio et en conversion par région en 2011, évolution par rapport à 2010 et place dans le vignoble régional



Source : Agence BIO / OC ; Agreste 2010

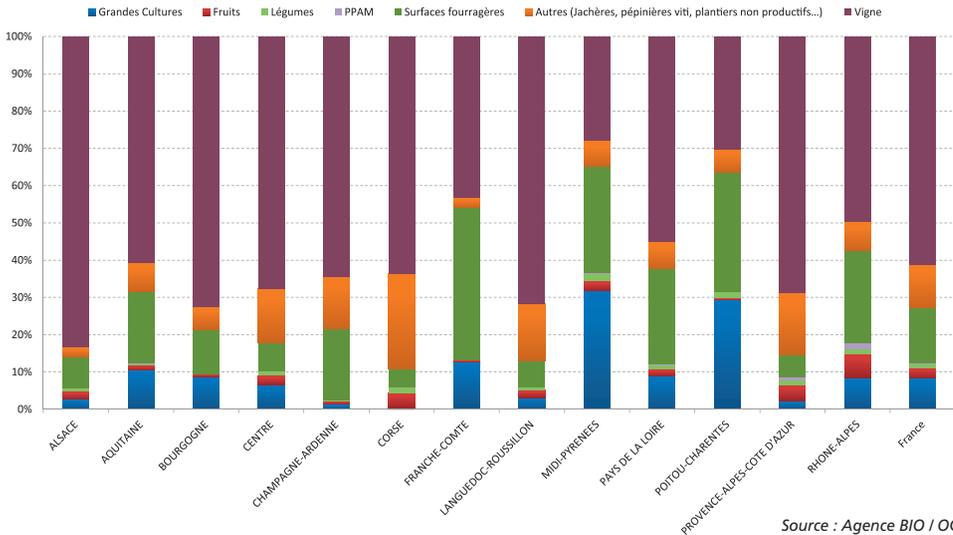
Des exploitations plus ou moins diversifiées selon les régions

En moyenne, en 2011, 61% des surfaces bio des exploitations viticoles biologiques françaises étaient consacrées à la viticulture, avec de fortes particularités régionales. Par exemple, en Alsace les vignes représentaient en moyenne 83% des surfaces bio des exploitations viticoles, alors qu'en Midi-

Pyrénées elles représentaient 28% des surfaces bio totales. En 2011, 198 exploitations viticoles bio avaient également un ou plusieurs ateliers d'élevage bio.

La proportion d'éleveurs est plus importante chez les producteurs de raisin de table (12% sont également éleveurs) que chez les producteurs de raisin de cuve (3%).

Diversité des cultures bio dans les exploitations viticoles bio en 2011



Un volume de travail par exploitation plus important

La surface moyenne plantée en vigne dans les exploitations viticoles bio françaises était de 13 ha en 2011 (13,8 ha dans les exploitations produisant du raisin de cuve et 1,1 ha dans les exploitations produisant du raisin de table). Il existe de fortes particularités régionales : la surface moyenne de vigne était par exemple de 8,8 ha en Midi-Pyrénées, 9 ha en Alsace, 13,2 ha en Aquitaine, 16,4 ha en PACA, 16,6 ha en Languedoc-Roussillon et 17,5 ha en Corse.

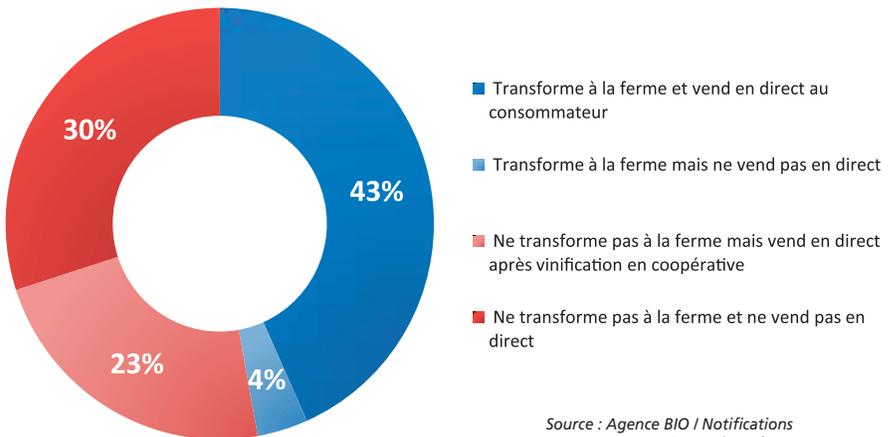
D'après le Recensement Agricole 2010, les exploitations spécialisées dans la viticulture étaient celles où la différence d'emploi entre conventionnel et bio était la plus importante : **les exploitations bio emploient en moyenne près du double d'UTA par rapport aux exploitations viticoles conventionnelles** (3,5 UTA contre 1,8). Outre un surcroît de travail inhérent au mode de production biologique (désherbage, etc.), cette différence s'explique par une superficie de vigne plus importante dans les exploitations bio (9 ha en moyenne dans l'ensemble des exploitations, 13 ha en bio).



Environ la moitié des viticulteurs bio élaborent eux-mêmes leur vin

D'après les notifications 2011, **157 caves coopératives produisaient du vin issu de raisins bio**, contre 115 en 2010 et 70 en 2009, dont **trois 100% bio**. Au cours des 6 premiers mois de l'année 2012, 16 nouvelles caves coopératives ont notifié une activité bio.

Répartition des viticulteurs bio selon leur mode d'élaboration du vin et la pratique de la vente directe en 2011

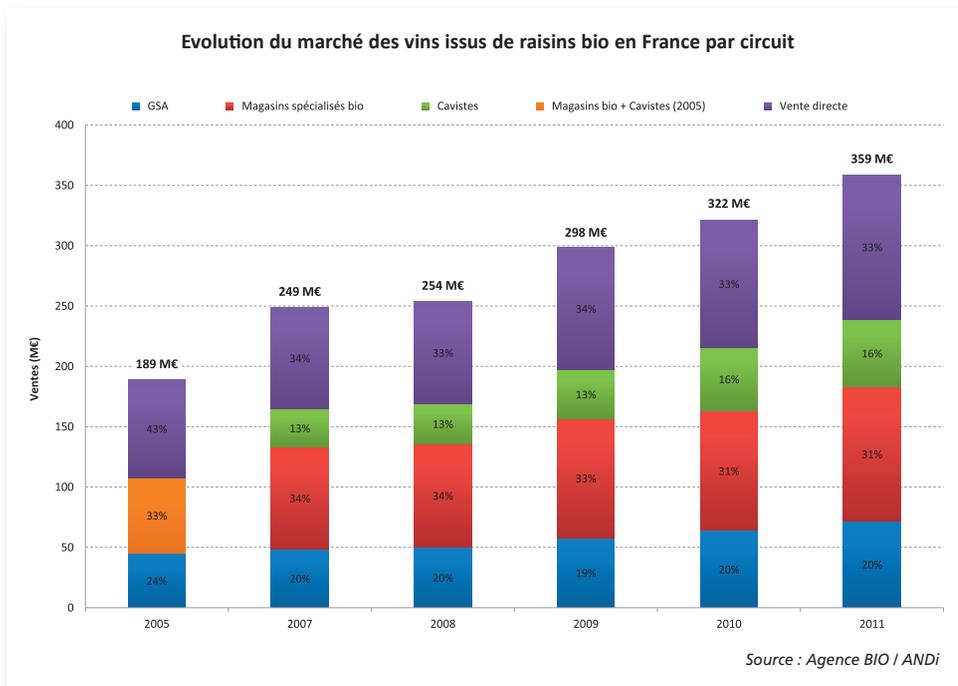


Source : Agence BIO / Notifications sur 3 577 répondants

Des circuits de distribution diversifiés

La valeur des ventes en France de vins issus de raisins biologiques a été estimée à 359 millions d'euros en 2011, soit une progression de 11,5% par rapport à 2010 (hors exportations). En 2011, ce secteur représentait 10% de la valeur du marché des produits bio en France.

Un tiers des ventes de vins issus de raisins bio (en valeur) était effectué via la vente directe et un autre tiers en magasins spécialisés bio. Le secteur des vins est le seul pour lequel la vente directe est le circuit de commercialisation majoritaire (le vin représente 28% de la valeur totale de vente directe de produits bio, seulement 4% des ventes en GSA).



Une partie significative des vins issus de raisins bio des régions de France est vendue à l'étranger. Leurs ventes y sont également en progression (Allemagne, Etats-Unis, Japon...).

Une arrivée de plus en plus importante de vins bio sur le marché

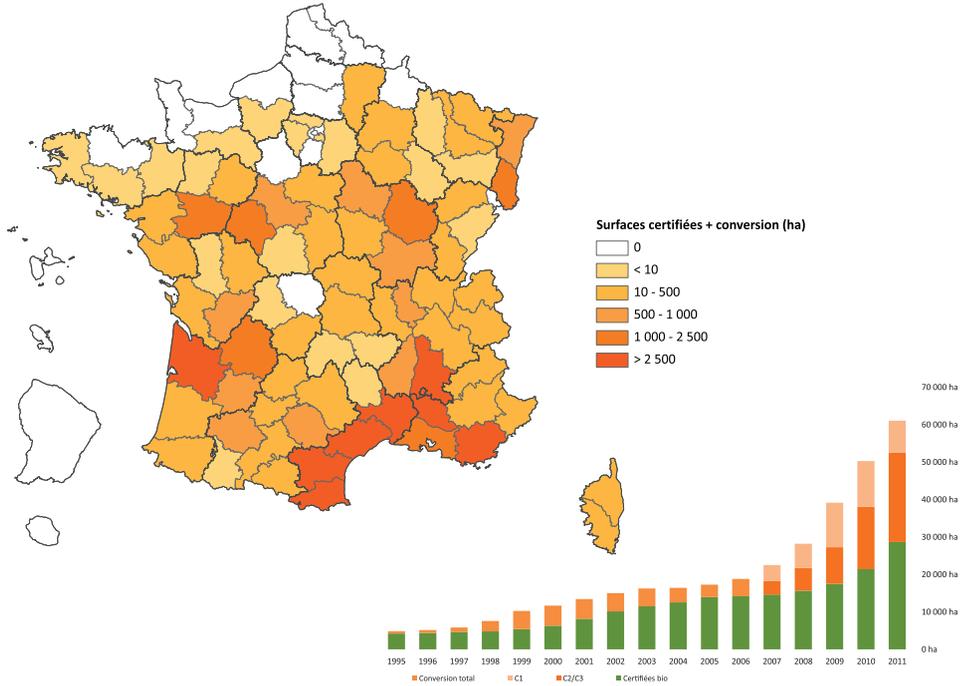
En raison des surfaces importantes de vignes en conversion (12 177 ha de C1 en 2010 et 8 562 ha de C1 en 2011) et compte tenu de la durée de conversion de 3 ans, ces surfaces entreront en production certifiée bio à partir de la récolte 2013.

Par ailleurs, le temps de garde entraînera un délai supplémentaire avant la commercialisation.

Cette progression générale du potentiel de production de vin bio français diffère d'une région à l'autre.

Viticulture

Plus des 2/3 des surfaces de vigne bio dans 3 régions : Languedoc-Roussillon, PACA et Aquitaine



Répartition sur le territoire des surfaces viticoles en mode de production biologique

	Nb. Exploitations		Surfaces certifiées bio		Surfaces en conversion				Surfaces certifiées + conversion	
	2011	Evol. / 10	2011	Evol. / 10	C1	C2/C3	Total C123	Evol. / 10	2011	Evol. / 10
					2011					
ALSACE	229	19%	1 295	26%	248	519	767	10%	2 062	19%
AQUITAINE	717	17%	3 875	31%	1 293	4 330	5 623	18%	9 498	23%
AUVERGNE	20	5%	41	9%	2	28	30	11%	71	10%
BASSE-NORMANDIE	1	-	c	-	c	c	c	-	c	-
BOURGOGNE	273	14%	1 240	32%	232	938	1 170	-6%	2 411	10%
BRETAGNE	4	300%	2	-	0	0	0	-	2	-
CENTRE	171	26%	1 289	36%	252	548	800	-1%	2 090	19%
CHAMPAGNE-ARDENNE	96	33%	191	27%	66	121	187	29%	378	28%
CORSE	36	20%	426	38%	66	137	203	-7%	629	20%
FRANCHE-COMTE	48	7%	201	15%	20	73	93	-3%	294	8%
HAUTE-NORMANDIE	1	-	c	-	c	c	c	-	c	-
ILE-DE-FRANCE	5	25%	0	14%	0	0	0	-21%	1	2%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 199	17%	8 643	48%	2 676	8 588	11 264	6%	19 907	21%
LIMOUSIN	9	13%	15	68%	0	8	8	-31%	23	10%
LORRAINE	12	50%	25	351%	10	21	31	-16%	56	32%
MIDI-PYRENEES	241	26%	729	34%	362	1 023	1 384	41%	2 113	38%
NORD-PAS-DE-CALAIS	0	-	0	-	0	0	0	-	0	-
OUTRE-MER	0	-	0	-	0	0	0	-	0	-
PAYS DE LA LOIRE	181	27%	1 141	13%	410	453	863	77%	2 004	33%
PICARDIE	8	33%	12	0%	2	5	7	91%	18	21%
POITOU-CHARENTES	97	17%	773	9%	114	134	249	70%	1 021	20%
PROV-ALPES-COTE D'AZUR	839	23%	6 602	31%	2 106	5 081	7 186	17%	13 788	23%
RHONE-ALPES	505	16%	2 164	30%	703	1 824	2 527	5%	4 691	15%
TOTAL	4 692	19%	28 662	34%	8 562	23 831	32 394	12%	61 055	21%